

nion, Caillot est-il aussi loin d'une clémence absolue que d'une expiation terrible.

5° **Conclusions.** — 1° Caillot a en vain tenté de simuler en prison une sorte d'affaiblissement intellectuel avec perte absolue de la mémoire;

2° Il est très intelligent et en parfaite possession de tous ses souvenirs;

3° Il a été probablement atteint, le 4 avril 1874, d'alcoolisme subaigu avec craintes d'empoisonnement;

4° Même dans cette hypothèse, Caillot aurait conservé, au moment des actes incriminés, une part notable d'intelligence et de volonté;

5° Sa responsabilité, toutefois, ne serait pas aussi complète;

LEGRAND DU SAULLE.

A Moulins-sur-Allier, 5 septembre 1874.

P. S. — Le 31 octobre 1874, la Cour d'assises de l'Allier a condamné Caillot à la peine de mort. — L'exécution a eu lieu le 29 novembre suivant.

CHAPITRE XIII

NÉVROSES SPÉCIALES ET MALADIES MENTALES

A. — *Névroses spéciales.* — De l'hystérie. — Des vols dans les grands magasins. — Observations. — De l'épilepsie. — Applications médico-légales générales. — De la valeur symptomatologique de l'incontinence nocturne d'urine, au point de vue du diagnostic médico-légal de l'épilepsie. — Observations. — De l'épilepsie larvée et de l'épilepsie méconnue. — Observations. — De la manière de conduire l'expertise. — De la chorée. — Du somnambulisme naturel. — Observation. — B. — *Phénomènes généraux propres aux maladies mentales.* — Des hallucinations. — Hallucinations de l'ouïe, de la vue, du goût et de l'odorat, du toucher. — Hallucinations de plusieurs sens. — Des illusions (ouïe, vue, goût, odorat, toucher, sensibilité générale). — Illusions viscérales. — C. — *Maladies mentales proprement dites.* — De la manie. — De la mélancolie. — Des délires partiels. — Monomanies intellectuelles. — Monomanies impulsives. — Du délire à formes alternées. — De la démence. — De la paralysie générale. — Observation. — D. — *États spéciaux.* — De la folie pellagreuse. — De l'alcoolisme ou folie alcoolique. — Observations. — De l'imbécillité. — De l'idiotie. — Du crétinisme. — De la surdimutité. — De l'anthropophagie. — Observations. — Résumé. — Modèles de rapports.

Au début de ce chapitre, je me bornerai, afin de ne modifier en rien les habitudes classiques suivies jusqu'à présent, à étudier une à une, dans leur ordre le plus généralement reçu, les névroses spéciales et les maladies mentales. Je ne discuterai pas la valeur de telle ou telle doctrine, je ne rechercherai pas quelles sont les raisons qui militent en faveur du maintien des monomanies, ou qui déposent dans un sens favorable à leur expulsion du cadre nosologique;

je n'insisterai même pas sur les questions nouvelles, mises depuis si peu de temps à l'ordre du jour et que j'ai étudiées à part¹, mais, sans désertier un seul instant le vrai terrain de la pratique, et sans perdre de vue que cet ouvrage n'est point un livre de pathologie mentale destiné aux aliénistes, mais bien un *Traité de médecine légale* à l'usage de tous, je passerai en revue toutes les questions cliniques et médico-légales qui, dans la vie si occupée du médecin, peuvent tout à coup s'offrir à lui, s'imposer à ses méditations et l'obliger, sans le secours de personne, à prendre résolument un parti. Or, ce parti ne doit-il pas être conforme aux vrais intérêts du malade, de sa famille, de la science, de la société et de la loi?

En conséquence, vulgarisant avec impartialité les éléments actuels de la médecine mentale, et effaçant parfois à dessein mes opinions personnelles, je vais avoir à examiner, comme questions principales: — A. les névroses spéciales, telles que l'hystérie, l'épilepsie, la chorée et le somnambulisme naturel; — B. les phénomènes généraux propres aux maladies mentales (hallucinations et illusions); — C. les maladies mentales proprement dites: délire maniaque, délire mélancolique, délire partiels, délire à formes alternées, démence, paralysie générale; — D. différents états spéciaux: la folie pellagreuse, l'alcoolisme, l'imbécillité, l'idiotie, le crétinisme, la surdimutité et même l'anthropophagie.

Avant toute chose, pour les questions relatives à l'aliénation mentale comme pour tous les sujets traités dans ce volume, ce qu'il importe de résumer, c'est l'état *actuel* des connaissances médicales.

A. — *Névroses spéciales.*

I. — DE L'HYSTÉRIE

Nous avons dépeint, aux pages 182-188, l'état mental très particulier des hystériques, et nous avons dit combien il importait de se tenir en garde contre les allégations perfides de ces malades. Les procès les plus étranges et les plus scandaleux n'ont parfois pour cause première qu'une calomnie inventée par une hystérique, et j'ai rapporté plusieurs cas graves d'erreur judiciaire qui ne reconnaissent point d'autre origine. Récemment, une jeune fille du midi de la France, atteinte d'hystérie, a porté les accusations les plus calomnieuses contre des prêtres, qui ont été compromis et disgraciés, et contre des religieuses qui auraient servi d'intermédiaires dans les attentats dont elle se disait la victime. La fausseté des dénonciations a été reconnue, le père de mademoiselle*** s'est tué de désespoir, et, aux débats, la jeune fille

1. *Le délire des persécutions* (1871), *la folie héréditaire* (1873), *la folie du doute (avec délire du toucher)* (1875), *la peur des espaces, agoraphobie, des Allemands* (1878), et *les signes physiques des folies raisonnantes* (1878).